

Pour inscrire votre enfant voici les documents obligatoires :

L'inscription des enfants est soumise à une procédure préalable obligatoire effectuée par leur(s) représentant(s) légal(aux). Il s'agit d'une inscription administrative qui ouvre un droit d'accès aux services.

Pour que celle-ci soit effective, un dossier est à remplir et des documents à fournir pour chaque enfant

Ce dossier comprend :

- une fiche d'inscription à remplir
- une fiche sanitaire à remplir : ne pas oublier les antécédents médicaux + régime social dont vous dépendez + numéro de sécurité sociale
- photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- une décharge et une autorisation pour le droit à l'image à remplir
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- les coordonnées de la (les) personne(s) autorisé(es) à venir chercher l'enfant après la garderie du soir à remplir
- votre attestation d'allocations familiales pour les coefficients <630
- photocopie de la décision du juge aux affaires familiales relative à l'autorité parentale en cas de séparation, garde alternés, adoption, ...
- règlement des frais d'inscription annuels de 20€ par famille
OBLIGATOIRE
- 1 boîte de mouchoirs ou lot de paquets individuels / enfant
- 1 paquet de lingettes / enfant